



Genève, le 12 avril 2017

Le Conseil d'Etat

1677-2017

Département fédéral des finances (DFF)
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Secrétariat général DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : Modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (échange de garanties) - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 13 février 2017 concernant la modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers et nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil.

Cette révision de l'ordonnance, qui prévoit d'harmoniser la réglementation suisse sur l'échange de garanties avec les nouvelles prescriptions européennes correspondantes et entrées en vigueur le 4 février 2017, permettra au secteur financier suisse d'éviter tout désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents européens.

Ainsi, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet de modification considéré dont la teneur n'appelle pas d'observations particulières de notre part.

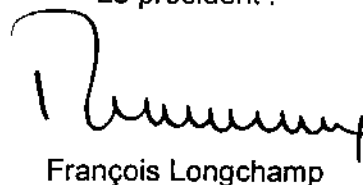
En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp

Copie à : Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI)
Service juridique
Bundesgasse 3
3003 Berne